

## VOS COMMUNES

PONT-DE-BARRET

# Restaurant scolaire : « Un équipement raisonnable et pleinement validé »

**Le sous-préfet de Nyons est venu visiter le nouveau restaurant scolaire construit par le Sivu à Pont-de-Barret. Un nouvel équipement salué par le haut fonctionnaire alors que dure le bras de fer entre Charols et Pont-de-Barret.**

Accompagné des maires d'Eyzahut, Salettes et Rochebaudin, le sous-préfet Philippe Nucho a pu découvrir, vendredi 1<sup>er</sup> juillet, le nouveau restaurant scolaire construit par le Sivu, le syndicat qui regroupe sept communes et gère le RPI de Charols/Pont-de-Barret.

Philippe Nucho était guidé par le maire de Pont-de-Barret Robert Palluel et la présidente du Sivu, Nicole Sylvestre.

Alors que ce restaurant est au cœur d'un contentieux depuis maintenant plusieurs années entre Pont-de-Barret et Charols quant à son coût de fonctionnement notamment [Charols étant opposé à une cantine autonome fabriquant sur place les repas NDLR], le représentant de l'État tient à saluer la réalisation de cet équipement : « C'est un projet cohérent dans cette partie du territoire où la population croît régulièrement, mais aussi car

l'intercommunalité s'est engagée dans un projet alimentaire territorial (PAT) ; il répond donc aux objectifs de l'État de produire des repas de qualité, selon des circuits courts et dans un souci de développement durable. Et il correspond au RPI tel que prévu par l'Éducation nationale qui ne compte pas le changer », défend-il. Un projet « cohérent aussi par rapport aux capacités financières du syndicat. Il avait été rééquilibré avant d'être réalisé pour un coût amoindri. La durée et le montant du prêt avaient été réduits, tandis que la subvention de l'État était passée de 175 000 à 250 000 €. Cohérent encore davantage sur le budget de fonctionnement, où il n'y a pas non plus de difficultés, cela a été démontré. Et c'est pour cela que nous l'avons validé », insiste à nouveau le sous-préfet de Nyons.

## Quid de la procédure de sortie du Sivu commencée par Charols ?

Interrogé sur la procédure de sortie du Sivu initiée par Charols, et sur les velléités de Manas à lui emboîter le pas, le sous-préfet évoque un dossier « en voie de règlement ».



Le sous-préfet Philippe Nucho, accompagné du maire de Pont-de-Barret Robert Palluel et de Fabienne Simian, maire d'Eyzahut et présidente de la CCDB.

Le Sivu s'était en effet prononcé contre une sortie de Charols ; la commune et plus gros financeur du Sivu s'était donc tournée vers la préfecture.

Le conseil syndical du Sivu des Trois vallées doit désormais se réunir prochainement pour étudier une modification de ses statuts\*. « Si le conseil syndical accepte la modification des statuts demandée par Charols, la commune ne peut donc plus demander à sortir du Sivu. S'il n'y a pas

d'accord, elle est fondée à demander son retrait, et à saisir pour cela la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). »

« Je ne suis pas là pour commenter des divergences entre personnes. On était dans une logique de solidarité. Cela paraît normal de rester dans cette logique », souligne-t-il, en référence à l'école construite par le Sivu à Charols. Le représentant de l'État invite par ailleurs à la pru-

dence les communes : « Il faut se questionner sur le coût d'un retrait qui peut s'avérer pénalisant ; les charges de sortie peuvent les mettre en difficulté. »

F.VA.

\*À noter que les modifications demandées concernent une représentation des communes, proportionnellement à leur taille et à leur contribution financière. Alors qu'aujourd'hui, chaque commune a deux représentants.